

Dépénaliser l'accès à la nature : la proposition de loi inscrite à l'ordre du jour de la journée d'initiative des écologistes

Le groupe écologiste à l'Assemblée nationale a souhaité soutenir la proposition de loi de Lisa Belluco, députée de la Vienne, et de Jérémie Iordanoff, député de l'Isère, en inscrivant leur texte dans la « niche » parlementaire du 4 avril prochain. L'objet de cette proposition de loi est de dépénaliser l'accès à la nature.

En effet, depuis le 2 février 2023, la loi dite « engrillagement » est en vigueur et elle rend de simples promeneurs passibles de contraventions de 4e classe, s'ils se trouvent sur une propriété rurale ou forestière privée. Cette nouvelle disposition juridique tranche avec les usages locaux et la tolérance dont avaient le plus souvent fait preuve les propriétaires jusqu'alors.

Depuis cette loi, des centaines d'hectares d'espaces naturels ont été fermés sur le territoire français, suscitant de vives réactions locales par tous les usagers de la nature. Afin d'apaiser ces tensions, Lisa Belluco et Jérémie Iordanoff, députés écologistes, défendront le 4 avril une proposition de loi pour revenir sur cette mesure votée dans la précipitation.

Lisa Belluco : « *Je me réjouis qu'un débat puisse avoir lieu sur le sujet de l'accès à la nature, qui est bien plus large et passionnant que les seules nouvelles dispositions de la loi « engrillagement ». Je pense par exemple au sort réservé parfois aux chemins ruraux qui sont appropriés, vendus ou non entretenus. Ce sont autant de voies d'accès à la nature qui sont perdues alors que nous en avons absolument besoin !* »

Jérémie Iordanoff : « *Nous souhaitons mettre en lumière ces fermetures d'espaces naturels car cela nous semble symptomatique d'une tendance globale de la société au repli sur soi et à la méfiance généralisée. Au contraire, nous pensons qu'il est important de retrouver la confiance entre citoyen·nes, c'est la base du vivre ensemble.* »

Cette proposition de loi sera défendue par Lisa Belluco lors de son examen en Commission des Lois la dernière semaine de mars. Le texte sera également inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 4 avril.

Contact presse

Benjamin Couton - Collaborateur parlementaire
06 61 91 19 09 - benjamin.couton@clb-an.fr